LE PRESIDENT DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DE LA MARTINIQUE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Vu le décret du Président de la République du 6 juin 2019 portant nomination de M. Marc Wallerich en qualité de président des tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon à compter du 1^{er} août 2019;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 24 juin 2019, portant mutation de Mme Agathe Pyrée, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, au tribunal administratif de la Martinique à compter du 1^{er} septembre 2019;

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R. 226-6;

DECIDE:

Article 1^{er}: Mme Agathe Pyrée, greffier, est désignée, en application de l'article R. 226-6 du code de justice administratif, pour assurer la suppléance du greffier en chef par intérim du tribunal administratif de la Martinique.

Article 2: La présente décision sera communiquée à l'intéressé, diffusée sur le site internet du tribunal administratif de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Fait à Schœlcher, le 2 mars 2020.

Marc WALLERICH